



www.sage-authion.fr

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

10 juin 2009 - Entente Interdépartementale
Beaufort-en-Vallée - 17 h 30

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
M. Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Melle Julie WEISS, Animatrice de la CLE ;
Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

Réunion du bureau de la CLE du 10 juin 2009

Etaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Jean-Luc DESPEIGNES, Mairie des Rosiers sur Loire ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Bernard GUERET, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguénière ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Gérard LINTEO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Guy de CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée rurale du Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Association des Usagers de l'eau Nord Authion ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- M. Aymeric LORTHOIS, DDAF Indre-et-Loire ;

Etait excusée et représentée :

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme Morganne THIEUX, représentée par M. Marc ROYER, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Pays de la Loire Bretagne.

Etaient excusé(e)s et non représenté(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- Mme Danielle THIRY, SIAEP de la région de Bourgueil, pouvoir de vote à M. LINTEO ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire, pouvoir de vote à M. CANTIN.

Etait absent :

- M. Jean-Luc VIGIER, DDAF Maine-et-Loire.

Assistaient également à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Alexandre DELAUNAY, ancien stagiaire du SAGE Authion, Chargé de mission Environnement EPTB Loire ;
- Melle Julie WEISS, animatrice de la CLE du SAGE Authion.



Ordre du jour de la réunion

- 1/ Présentation de la nouvelle animatrice de la CLE ;
- 2/ Élection du Vice-président de la CLE ;
- 3/ Bilan sur l'avancée du diagnostic du SAGE Authion réalisé par les bureaux d'études IDEA Recherche et SOGREAH Consultant ;
- 4/ Validation du rapport des ouvrages hydrauliques du bassin de l'Authion réalisé par le stagiaire Alexandre Delaunay ;
- 5/ Questions diverses.

Préambule

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence.

Les membres du bureau de la CLE reçoivent plusieurs documents : la composition de la CLE (d'après les modifications de l'arrêté du 29 mai 2009), la fiche de révision des Zones de Répartition des Eaux présentant le cas du bassin versant de l'Authion et enfin, le compte rendu du dernier bureau datant du 17 février 2009.

1- Présentation de la nouvelle animatrice de la CLE

Melle Julie WEISS se présente aux membres du bureau de la CLE. En poste depuis le 15 avril 2009, elle remplace M. Vincent MOLINIER qui a quitté la structure le 16 janvier 2009.

L'animatrice est titulaire d'un Master 2 Professionnel spécialisé dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (Université de Provence, Marseille). Elle a réalisé son stage ingénieur (6 mois) en bureau d'études pour modéliser et délimiter les zones inondables de la ville de Salta (Argentine). A la suite de ce stage, l'animatrice a intégré l'Association Rivière Rhône Alpes (Grenoble) en tant que stagiaire (6 mois) puis chargée de mission (2 mois), pour réaliser un guide technique sur les différentes méthodologies de quantification de la ressource en eau.

En poste depuis deux mois, Julie WEISS travaille en relation étroite avec les bureaux d'études IDEA Recherche et SOGREAH Consultants pour la mise en œuvre du diagnostic du SAGE.

2- Élection du Vice-président de la CLE

Mme Marie-Pierre MARTIN demande à l'assemblée s'il y a des candidats au poste de vice-président. Elle précise que l'élection est réalisée en bureau de CLE avec un droit de vote pour les 3 collèges de la CLE, comme cela avait été décidé lors de la réunion de la CLE le 15 janvier 2009.

Seul M. Jeannick CANTIN est candidat. Le vote est réalisé à main levée. M. CANTIN est élu vice-président avec 16 votants et 2 pouvoirs : 17 pour, 1 abstention, 0 contre.

3- Bilan sur l'avancée du diagnostic du SAGE Authion

Melle Julie WEISS présente l'état d'avancement du diagnostic en cours de réalisation.

➤ **OBJECTIF DU DIAGNOSTIC :**

Le diagnostic vise à apporter aux membres de la CLE les éléments nécessaires à la définition puis à la hiérarchisation des enjeux spécifiques et prioritaires liés à la gestion de l'eau et des milieux sur le bassin versant de l'Authion.

➤ **DECOMPOSITION DU MARCHÉ :**

Les bureaux d'études IDEA Recherche et SOGREAH Consultant travaillent en collaboration pour réaliser cette étude.

Le marché est décomposé en deux tranches :

- **Tranche ferme :**

- **Réalisation du diagnostic global et analyse socio-économique :** Définition et hiérarchisation des enjeux du territoire ;
- **Expression des tendances d'évolution :** Description de l'évolution à venir du territoire ;

- **Tranche conditionnelle :**

- **Elaboration des scénarios contrastés :** Boite à outils permettant aux acteurs de choisir une stratégie, avec une évaluation économique de chaque scénario ;
- **Elaboration de la stratégie collective pour atteindre le scénario retenu :** Choix des mesures à retenir à partir d'objectifs collectifs pour définir un règlement, des fiches-actions et des propositions d'organisation.

La tranche ferme est en cours d'élaboration ; la tranche conditionnelle sera réalisée par la suite après confirmation du responsable du marché auprès du titulaire.

➤ **METHODOLOGIE :**

Le travail d'élaboration du diagnostic est réalisé à partir de la lecture approfondie de l'état des lieux et sur la base d'entretiens individuels avec les différents acteurs du bassin versant.

Plus d'une vingtaine d'entretiens ont été prévus (7 déjà effectués, 13 en attente et 4 à prendre) afin de réunir les données nécessaires pour :

- Connaître les partenaires impliqués dans la gestion de l'eau du bassin
- Identifier les causes d'altérations et de satisfaction des milieux
- Hiérarchiser les enjeux
- Décrire le territoire d'un point de vue socio-économique

L'animatrice précise qu'elle participe à l'ensemble des entretiens pour prendre rapidement contact avec les acteurs du territoire.

Les différents entretiens programmés sont présentés afin que les membres du bureau puissent donner leur avis quant aux personnes ressources qu'il serait important de rencontrer.

M. LEROY et M. LAMBERT proposent de prendre contact avec d'avantage d'acteurs économiques du bassin. Ils recommandent des entretiens avec les entreprises Terrena, Taugourdeau, Bejo, ou encore Vilmorin.

M. LINTEO propose également de contacter M. Patrick RICHET, président du Syndicat Intercommunal pour le Curage et l'Entretien du Lathan, afin de l'intégrer dans la démarche du SAGE.

Enfin, M. CANTIN et M. JAMERON jugent indispensable de prendre contact avec une association pour la protection de l'environnement, telle que la Sauvegarde de l'Anjou.

➤ **CALENDRIER DE TRAVAIL PREVISIONNEL :**

L'élaboration du diagnostic passe par la programmation d'un certain nombre de réunions de CLE, de bureau de CLE et de commissions de travail.

En fonction du temps nécessaire aux bureaux d'études IDEA Recherche et SOGREAH Consultant pour l'organisation de celles-ci, puis la rédaction de comptes rendus, l'animatrice propose de fixer les dates de ces réunions à l'avance afin de réunir le maximum de membres du bureau de la CLE.

Les dates suivantes ont été fixées :

- <u>Réunion Bureau CLE</u> :	<i>8 septembre à 17h30</i>
- <u>Réunions commissions de travail</u> :		
▪ Commission Milieux/Morphologie :	<i>24 septembre à 9h30-12h30</i>
▪ Commission Qualité :	<i>24 septembre à 14h30-17h30</i>
▪ Commission Quantité :	<i>29 septembre à 9h30-12h30</i>
- <u>Réunion intercommission</u> :	<i>15 octobre à 14h30-17h30</i>
- <u>Réunion Bureau CLE</u> :	<i>29 octobre à 17h30</i>
- <u>Réunion CLE</u> :	<i>24 novembre à 17h30</i>

Attention : Plusieurs modifications ont été apportées au calendrier depuis la réunion de bureau.

4- Validation du rapport des ouvrages hydrauliques du bassin de l'Authion réalisé par le stagiaire Alexandre Delaunay

Alexandre DELAUNAY présente une synthèse de son travail réalisé durant son stage de 6 mois dans le cadre de l'élaboration du SAGE Authion.

Son stage consistait à faire un état des lieux des ouvrages hydrauliques présents sur le bassin versant de l'Authion pour proposer les premières préconisations de gestion.

Cette étude s'intègre dans le projet de SDAGE 2009 qui demande aux SAGE d'identifier les obstacles situés sur leur périmètre.

La présentation de l'étude appelle à différentes remarques (cf. rapport et présentation téléchargeables sur le site internet) :

M. LEROY s'interroge sur la problématique de migration des anguilles et sur le mode de quantification de cette espèce.

M. ROYER répond qu'il est très difficile de quantifier l'impact des ouvrages hydrauliques sur la densité des anguilles dans le milieu. Il ajoute néanmoins que le contexte du bassin versant de l'Authion est peu favorable au peuplement de l'anguille dû à de nombreux effets cumulés : succession des ouvrages et problèmes de qualité d'eau.

Plus globalement, M. LORTHOIS ajoute que le problème de diversité piscicole du bassin de l'Authion dépend plus de la morphologie des cours d'eau, que de la qualité de l'eau.

M. LAMBERT remarque que la présentation met en évidence les impacts physiques et écologiques sur les milieux aquatiques sans présenter les impacts économiques de ces ouvrages sur le développement de la vallée.

M. PFEIFFER et M. De CHAULIAC répondent qu'à la lecture du rapport, aucune préconisation de gestion radicale, telle que l'arasement de l'ensemble des barrages du territoire, n'est présentée. Le rapport fait un recensement précis de l'ensemble des ouvrages, avec une partie réglementaire complète et très abordable.

M. RUAULT conclut que la problématique globale d'arasement des barrages reste complexe avec de nombreux conflits d'usages, elle s'intègre parfaitement dans la réflexion de l'élaboration du SAGE. Il donne l'exemple d'un clapet sur la commune de Longué qui n'est plus en fonction depuis 2 ans et qui présente de nombreux conflits d'intérêt entre irrigants, pêcheurs et riverains quant à sa remise en eau.

L'ensemble des membres du bureau valide l'étude, celle-ci sera diffusée et téléchargeable via le site internet du SAGE.

Mme Marie-Pierre MARTIN remercie M. Alexandre DELAUNAY pour sa présentation et pour l'ensemble du travail effectué au sein de l'Entente.

5- Questions diverses

➤ Révision des zones de répartition des eaux - Dossier soumis à consultation

Les zones de répartition des eaux actuelles ont été établies par décret en Conseil d'Etat en 1994 et en 2003. La forte imbrication entre les restrictions d'usages au sein des ZRE et les dispositions du projet de SDAGE a conduit le comité de bassin à demander de mener une révision des ZRE en parallèle à la révision du SDAGE.

La consultation officielle (conseils généraux et régionaux, CLE, chambres consulaires, commission départementale de l'environnement des risques sanitaires et technologiques) a lieu de mai à juillet 2009.

Le dossier soumis à consultation présente la proposition de décision pour le bassin versant de l'Authion, ainsi que le projet de disposition pour les bassins nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif (cf. Annexe) :

*« Il est proposé en priorité d'inscrire ce bassin au SDAGE en bassin nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif, sous réserve que soit mise en place une gestion collective des prélèvements pour l'irrigation compatible avec la protection des milieux aquatiques et que le SAGE définisse in fine les volumes prélevables et leur répartition.
Seul l'engagement volontariste des démarches évoquées ci-dessus puis leur aboutissement positif, constitue une alternative crédible à un classement en ZRE. »*

Cette proposition de décision suscite de nombreuses remarques au sein du bureau de la CLE. Un débat se crée autour de l'avis à formuler :

- Quelle sera la structure porteuse de l'organisme unique de gestion collective ?
- Quelle sera la démarche à suivre pour mettre en œuvre cette gestion collective ?
- Comment le SAGE peut-il définir les volumes maximums prélevables pour l'irrigation et pour l'ensemble des usages alors qu'il initie sa phase de diagnostic ?
- Est-il envisageable d'extraire dans un premier temps la nappe du Cénomaniens de la gestion collective pour donner davantage de souplesse à sa mise en œuvre ?

Autant d'interrogations qui restent en suspend et qui doivent être clarifiées par les services de l'état au plus vite.

Le vote du classement du bassin est réalisé à bulletin secret, avec 15 votants et 3 pouvoirs : 16 favorables, 2 défavorables, 0 abstentions.

L'avis du bureau de la CLE est favorable au classement du bassin versant de l'Authion en bassin nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif avec néanmoins des précisions qui doivent être apportées quant à la mise en œuvre de la gestion collective.

➤ **Communication sur le SAGE**

- **Notice illustrée (téléchargeable sur le site internet du SAGE)**

Souhaitant communiquer et informer sur la démarche du SAGE Authion, un document synthétique à destination de tous a été réalisé : la notice illustrée du SAGE Authion.

Au mois de mai 2009, 1470 notices illustrées ont été diffusées à l'ensemble des conseillers municipaux des communes du bassin versant.

- **Création d'une commission Communication**

Afin de pouvoir toujours plus communiquer sur le SAGE, les membres du bureau de la CLE sont favorables à la création d'une Commission Communication.

Cette commission traite des thématiques suivantes :

- Mise à jour et évolution du site internet
- Réalisation des lettres du SAGE
- Diffusion de lettres d'informations Web

- Organisation d'une journée sur le terrain avec l'ensemble des membres du bureau

Plusieurs membres du bureau de la CLE s'inscrivent à cette commission :

- M. Jeannick CANTIN
- M. Guy De CHAULIAC
- M. Jean-Maurice LEROY
- Mme Marie-Pierre MARTIN
- Mme Danielle THIRY

La prochaine réunion de Commission Communication reste encore à fixer.

➤ **Organisation d'une journée de terrain avec les membres du bureau.**

En 2008, une journée de terrain a rassemblé l'ensemble des membres du bureau à la découverte du bassin versant de l'Authion.

Une seconde journée de ce type pourra être réalisée à la rentrée. Les sites à visiter et la date sont à définir en Commission Communication.

➤ **Projets de restauration écologique:**

Deux projets de restauration écologique de cours d'eau sont en cours de discussion :

- La Riverolle à Mouliherne
- Le Lathan à Longué

L'animatrice présente brièvement ces projets de retalutage de berges et de création de radiers. Elle souhaiterait connaître la position de la CLE par rapport à ces projets.

La réponse du bureau de la CLE est la suivante, tant que le SAGE est en cours d'élaboration, il ne peut pas se positionner par rapport à ce type de projet.

➤ **Festival « Les bouillonnantes » à la commune de Mazé**

« Les bouillonnantes » est un festival populaire itinérant de guinguettes théâtrales et musicales en Sarthe et Maine et Loire, avec pour fil conducteur : l'EAU.

L'animatrice du SAGE a été invitée le 28 juillet sur la commune de Mazé à tenir un stand pour présenter le SAGE Authion.

La présence de membres élus à la CLE serait la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 20H30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Mme Marie-Pierre MARTIN

ANNEXE :

PROJET DE DISPOSITION POUR LES BASSINS NECESSITANT DE PREVENIR L'APPARITION D'UN DEFICIT QUANTITATIF

Il est proposé d'intégrer au SDAGE la disposition suivante :

« Afin de prévenir l'apparition d'un déséquilibre entre la ressource et les besoins en eau, dans les secteurs de prélèvements importants où l'étiage des cours d'eau est néanmoins suffisamment soutenu pour qu'un classement en ZRE ne soit justifié, les prélèvements autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable de la population sont, en l'absence d'une gestion collective des prélèvements d'eau, plafonnés à leur niveau actuel (maximums antérieurement prélevé). Ce plafond ne pourra être révisé que si une gestion collective est mise en place, comprenant la mise en œuvre de la disposition 7C-1. La création d'un organisme unique peut y contribuer.

Sont concernés les prélèvements dans les cours d'eau et leurs annexes, dans les sources et dans les nappes souterraines.

La création de plans d'eau n'ayant pas d'incidence sur le débit des cours d'eau à l'étiage, notamment du fait de l'évaporation, est possible dans ces secteurs sous réserve des autres dispositions du SDAGE. »

Il est proposé de modifier la disposition 7C-1 du projet de SDAGE comme suit (modification en gras et soulignée) :

*« 7C-1. Dans les ZRE et **les bassins nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif**, le SAGE réalise une synthèse des connaissances à partir des données relatives aux prélèvements d'eau disponibles auprès des services de police de l'eau et des caractéristiques des milieux aquatiques. Il engage si nécessaire des études complémentaires pour définir le volume d'eau maximum exploitable de manière à respecter les objectifs quantitatifs de SDAGE. Le SAGE précise la manière dont ce volume peut être modulé chaque année de manière à prévenir et préparer la gestion de crise. Dans les ZRE et dans le cadre des priorités définies par l'article L.212-5-1 du code de l'environnement, le règlement du SAGE prévu à l'article L.212-5-1 du même code comprend systématiquement la définition des priorités d'usage de la ressource en eau, la définition du volume exploitable et sa répartition par usage. Le SAGE définit également les règles de répartition individuelle permettant de fixer les prélèvements autorisés dans chacun des arrêtés d'autorisation. En l'absence de SAGE approuvé, le préfet définit le volume maximum exploitable et établit la répartition. »*